Les collectes

Limoges Métropole oeuvre quotidiennement pour collecter les déchets sur les 20 communes de son territoire. Au-delà des ordures ménagères et des déchets recyclés, la Métropole ramasse également les encombrants des habitants du territoire qui en ont fait la demande.

Limoges Métropole assure la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets sur son territoire. La Commun auté urbaine gère à la fois le ramassage des déchets ménagers résiduels, recyclables et encombrants, mais aus si le ramassage des points d'apport volontaire (PAV) disposés sur l'ensemble du territoire (verre, textile, piles…). Elle a pour prestataire la société Suez depuis le 1er juin 2023.

Pour gérer au mieux cette collecte, Limoges Métropole fournit des **bacs** à ses habitants. En effet, chaque foyer se voi t équipé d'un **bac roulant de couleur verte** pour les ordures ménagères résiduelles et d'un **bac de tri roulant (bleu à couvercle jaune)** pour les déchets recyclables.Les **consignes de tri** en vigueur depuis le 1er juillet 2020 permettent d e diminuer le nombre de déchets incinérés et favoriser le recyclage.

> **Sur le territoire de Limoges Métropole, tous les emballages se trient - sans exception – et doivent être déposés dans le bac de tri : (https://www.limoges-metropole.fr/services/gestion-des-dechets-nos-missions/trier-ses-dechets)**

Ramassage des déchets : trouvez vos jours de collecte

Vos calendriers de collecte 2024

Retrouvez dans la liste ci-dessous les jours de collecte : cliquez sur votre commune.

Retrouvez vos jours collecte sur la carte interactive ci-dessous.

Aureil	Boisseuil	Bonnac-La-Côte	Chaptelat
Condat-sur-Vienne	Couzeix	Eyjeaux	Feytiat
Isle	Le Palais-sur-Vienne	Le Vigen	Limoges / Votre zone
Panazol	Peyrilhac	Rilhac-Rancon	Saint-Gence
Saint-Just-Le-Martel	Solignac	Verneuil-Sur-Vienne	Veyrac

Vos jours de collecte sur la carte interactive

- Cliquez sur la petite loupe en haut à droite de la carte ;
- Tapez votre adresse et sélectionnez la proposition qui correspond à votre adresse ;
- Cliquez ensuite sur le point noir correspondant à votre lieu de résidence ;
- Dans la fenêtre, cliquez sur la petite flèche de droite pour afficher les jours de collecte : ordures ménagères & déchets recyclables.

À noter : Lors de jours fériés, les collectes sont modifiées. Consultez dans la partie « À Télécharger » les jours d e rattrapage.

Les collectes des bacs roulants **se font 6 jours sur 7, du lundi au samedi**. Les tournées en porte-à-porte se font **de 5 h à 12h** et **de 13h à 20h.**

Recommandations

- Pour les collectes du matin, les bacs doivent impérativement être sortis la veille au soir. Pour les collectes de l'après-midi, le s bacs doivent être sortis au plus tard à midi.
- Les déchets ménagers doivent être déposés dans des bacs agréés par Limoges Métropole (d'une capacité de 180 à 770 litres, conformes aux normes EN 840.1 à EN 840.6 à préhension frontale, respectant les coloris réglementaires) ;
- Limoges Métropole met gratuitement des bacs roulants à disposition des usagers des 20 communes de son territoire. Consultez notre page « s'équiper » pour en savoir plus ;
- l'entretien des bacs, en particulier leur lavage, est à la charge de l'usager ;
- merci de faire en sorte que les équipes de collecte puissent accéder facilement à vos bacs ;
- en cas de neige, merci de veiller à ce que vos poubelles soient accessibles.

Collecte des points d'apport volontaire

Limoges Métropole s'occupe aussi de la collecte des déchets déposés dans les points d'apport volontaire. Cela c oncerne le verre, les textiles, les piles et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Trouvez les points d'apport volontaire proches de chez vous

Ramassage des encombrants

Découvrez les 4 solutions pour se débarrasser de ses encombrants.

- **Votre guide en téléchargement ici !**

Service de collecte à domicile gratuit

Demander l'enlèvement d'encombrants à domicile via la plateforme en ligne (http://encombrants.limoges.mapoubelle.net/limoges_encombrants) (pour les particuliers uniquement) :

- **depuis le 17 octobre 2022 pour les habitants de la Ville de Limoges**
- **depuis le premier semestre 2023 pour les habitants des autres communes de Limoges Métropole**. Ce service offre aux particuliers la possibilité de déposer, la veille du rendez-vous, jusqu'à 3 encombrants ménagers sur le trottoir dans la limite de 2 rendez-vous maximum par an par adresse.
- **Comment ça marche ?** La nouvelle plateforme de réservation en ligne permettra d'automatiser et de simplifier les prises de rendez-vous.

  Pour Limoges, les habitants ne pouvant se rendre en déchèterie ont la possibilité de prendre rendez-vous en ligne (2 fois par an maximum, limite de 3 encombrants par rendez-vous et dans la limite des créneaux disponibles). Les usagers sont invités à bien prendre connaissance des conditions de ramassage décrites sur le site internet de Limoges Métropole. La prise de rendez-vous peut aussi se faire en passant par les mairies-annexes. Dans les deux cas, cette demande doit être réalisée au plus tard 72h avant la date de collecte souhaitée.

  Dans les 19 autres communes, les habitants pourront s'inscrire à la collecte semestrielle directement via la plateforme en ligne. L'inscription en mairie par téléphone est toujours possible, au plus tard 72h avant la date de collecte définie selon le planning annuel.

Attention : les déchets verts, industriels, professionnels ou dangereux, les engins à moteur thermique, les pneus et pièces détachées de voiture, les gravats et le verre ne sont pas acceptés. Ce service est un complément à toutes les autres possibilités de collecte et de valorisation des encombrants ménagers, à savoir la reprise par les co mmerçants (1 pour 1 et 1 pour 0), l'appel aux associations et entreprises du réemplo i et l'apport dans les 11 déchèteries de Limoges Métropole.

Pour tout savoir: 05 55 45 79 30

Planning de collecte des encombrants

Une collecte spécifique destinée aux habitants du territoire ne pouvant se rendre en déchèteries est organisée p our les quartiers prioritaires de la ville de Limoges et sur les 19 autres communes de Limoges Métropole

- **Retrouvez le planning 2024 de collecte des encombrants.**

Les personnes intéressées par ce service doivent obligatoirement formuler une demande en remplissant le formulair e de contact.
Est considéré comme un encombrant un objet qui ne peut être assimilé à des ordures ménagères ou à des déchets r ecyclables, du fait de ses dimensions, de son poids ou de son volume.

N’est pas considéré comme un encombrant :

- le bois brut, les souches, les déchets verts, les gravats, les vitres, le grillage… ;
- les pneumatiques, les matières dangereuses, les pots de peinture, les huiles… ;
- le matériel agricole, les pièces de voiture, le matériel industriel… ;
- les ordures ménagères, les déchets recyclables, le verre…

Conditions à respecter pour le ramassage :

- le point de collecte doit être accessible par un véhicule poids lourd ;
- le poids est limité à 80 kg par pièce ;
- le volume maximum autorisé est de 2 m^3 ;
- le chargement doit être possible via un camion de collecte.

CONTACT

DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

05 55 45 79 30